

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2021-12

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 29 mars 2021

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-neuf mars à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'animation de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 25 mars 2021

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH,

Excusés : Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON (ayant donné procuration à M. Sylvain BELFIS) et M. Bruno BOURY (ayant donné procuration à Mme Sandra RUCH).

Secrétaire de séance : Mme Dominique MICHEL

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subvention pour l'exercice 2021

**Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de verser des subventions pour un montant total de 1 050 € (mille soixante-seize euros) aux associations suivantes :

Concours de Volailles	100 €
Comité de Fleurissement de Montrevel-En-Bresse.	160 €
Comité des Fêtes de Malafretaz	300 €
Union Musicale de Montrevel-en-Bresse	350 €
La ligue contre le Cancer	50 €
La Prévention Routière Ain	50 €
ONAC de l'Ain - Bleuets de France	50 €

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 19/04/2021

Publiée le 26/04/2021

Le Maire,  
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20210329-2021-12-BF  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021